

Intervention de Eric Coquerel (Mars) au Forum du Parti Communiste sur la 6^{ème} République (22/11)

C'est un sujet fondamental dont nous parlons ici car notre 5^{ème} République est à bout de souffle. Ses défauts originels – tendance au bipartisme mou, personnalisation extrême de la vie politique au détriment des idées – sont exacerbées par le modèle libéral qui a la particularité de tenter de s'affranchir au maximum de toute souveraineté populaire réelle pour affadir le choix démocratique. Quand il y a prétention à ce que le marché soit sans entrave, à ce que l'économie ne soit pas subordonnée par le politique, mieux vaut en effet un débat vidé de tout intérêt réel.

Il n'est donc nullement étonnant que nous retrouvions là des caractéristiques de la vie politique américaine avec l'abstention massive des classes populaires comme corollaire.

Oui il y a exacerbation de la personnalisation et ce modèle se répercute à tous les échelons de la vie politique. L'ambition personnelle a largement pris le pas sur la défense des idées et les limites sont sans cesse repoussées. Quelques exemples ?

La figure politique d'un Sarkozy qui rompt franchement avec une certaine tradition républicaine en faisant assaut de démagogie populiste.

La multiplication des candidatures au Parti socialiste souvent sans différences notables sur le contenu.

Mais la gauche de transformation sociale n'est pas non plus indemne et l'on peut penser que si les législatives redevaient les élections centrales de la vie politique l'unité des forces de la gauche de transformation sociale après le 29 mai serait plus aisée.

Il revient donc aujourd'hui au mouvement progressiste et plus particulièrement à la gauche de transformation de se réapproprier la défense de la démocratie représentative, à proposer une nouvelle république. Il lui appartient de le faire pour deux raisons :

1/ nous l'avons dit la mondialisation libérale tend aujourd'hui à l'a-démocratie

2/ la gauche de transformation a justement échoué au 20^{ème} siècle sur la question centrale de la démocratie

Venons-en à notre contribution au débat.

Nous sommes pour le retour à un système parlementaire basé sur la proportionnelle.

Nous considérons en effet que le parlement doit redevenir le centre de notre démocratie avec un gouvernement responsable devant lui. Ce qui implique d'en finir avec l'élection au Suffrage universel d'un Président du coup au-dessus des représentants du peuple.

Nous pensons que le risque d'instabilité évoqué en référence à la 4^{ème} République est moindre que la monarchisation rampante de la 5^{ème}. En outre nous estimons que l'effondrement de la 4^{ème} République a davantage été du à une crise politique plutôt qu'institutionnelle dans laquelle avec, notamment, l'incapacité à sortir de la colonisation.

Mais la 6^{ème} République doit également permettre de refondre le rapport citoyen/élu.

Cela passe par un système de contrôle du mandat. Par contre nous penchons davantage pour une limitation drastique du renouvellement et du cumul des mandats plutôt que pour une possibilité de révocabilité permanente.

Ces limitations ouvriraient du coup des charges électives à des milliers de nos concitoyens et

limiteraient les effets pervers d'un statut d'élu quasi à vie (clientélisme, personnalisation, etc...).

Par contre ces dispositions impliqueraient **un véritable statut de l'élu** un peu sur le modèle des délégués syndicaux afin de permettre de véritables aller-retour entre la vie professionnelle et cette charge électorale.

La 6^{ème} République doit également mettre la démocratie sociale au cœur de son système.

Un salarié doit rester un citoyen dans son entreprise ce qui passe par un rôle dans le contrôle de celle-ci. Cela passe donc au minimum par le raffermissement des droits syndicaux sans seuil de personnel, dans la place plus importante donnée aux structures de représentation du personnel et à un réel rôle de celles-ci dans les choix stratégiques, investissements, répartition des bénéfices, etc...

La question de l'extension de la citoyenneté est également essentielle. Nous sommes pour permettre aux étrangers installés en France de participer pleinement à la vie politique de notre pays. Par contre considérant que la nation reste toujours le cadre opérant de la souveraineté populaire et estimant comme un acquis précieux qu'elle soit basée en France sur une citoyenneté politique et non ethnique nous refusons de dissocier citoyenneté de nationalité. Nous notons d'ailleurs avec satisfaction que le débat évolue sur ce point à gauche et que dire cela n'est plus forcément assimiler au nationalisme. Même si les droits acquis par les citoyens européens de participer aux élections locales nous obligent à ouvrir ce même droit aux autres étrangers, nous disons notre méfiance théorique sur ce qui définirait de fait une sous citoyenneté. **Nous sommes donc davantage pour très largement ouvrir la nationalité française aux résidents étrangers.**

Enfin nous ne pouvons songer à fonder une 6^{ème} République sans songer à la construction de l'Union Européenne. Si contrairement à ce que prétendait faire le projet de constitution européenne, nous ne pensons pas qu'il appartient à une constitution de définir en détail le mode de système économique, nous pensons que son rôle est de garantir des fondements qui, eux, touchent à la sphère économique.

Les directives prétendant imposer des mesures aux pays membres nous incitent donc à constitutionnaliser des acquis fondamentaux de notre système.

Il en va ainsi de biens et d'activités humaines que la constitution pourrait garantir comme appartenant au domaine d'un service public non soumis aux lois du marché. Cela ne signifierait pas que cette protection soit éternelle (une constitution peut être réformée) mais cela éviterait par exemple la privatisation à la va vite, sans débat, d'une entreprise comme EDF.

Nous proposons également d'inscrire le principe de « non-régression sociale et démocratique » dans la constitution afin qu'aucune mesure constituant un moins-disant social ou démocratique ne puisse être appliquée à notre peuple sans décision souveraine de celui-ci au moyen d'un transfert de souveraineté ou d'une décision de l'Union européenne.